

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

RHM : la requête d'Alexandre Barro-Chambrier jugée irrecevable

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Le duel entre Alexandre Barro-Chambrier et Michel Menga-M'Essone, tous deux cofondateurs du Rassemblement Héritage et Modernité (RHM), est loin de connaître son épilogue. Et ce, malgré la décision de Sylvain Arthur Lendira, président du Tribunal de première instance de Libreville, qui devait se prononcer sur la requête introduite par la tête de file du Rassemblement pour la patrie et la modernité (RPM).

Le juge estime que Barro-Chambrier n'a pas qualité à agir au nom du RHM. "(...) Le RPM, au nom duquel M. Hugues Alexandre Barro-Chambrier agit, n'a pas d'existence juridique, ainsi que l'a relevé la Cour constitutionnelle dans sa décision n° 108/GCC du 26 janvier 2021 (...). En conséquence, déclarons irrecevable, pour défaut du droit d'agir, l'action émise par M. Hugues Alexandre Barro-Chambrier", peut-on lire dans la décision rendue.

Pour rappel, Alexandre Barro-Chambrier a récemment saisi la justice pour qu'elle "ordonne à Michel Menga-M'Essone, de cesser tout trouble à l'endroit du



Photo: DRI L'Union

Après la décision du Tribunal de première instance, Alexandre Barro Chambrier va-t-il introduire un recours ?

RHM devenu RPM, ainsi qu'à ses dirigeants et ses élus nationaux et locaux, ce, sous astreinte de 2 000 000 de FCFA par acte de trouble constaté". Réponse du berger à la bergère, Michel Menga-M'Essone a saisi à son tour la justice. Objectif: obtenir "la nullité de la requête pour irrégularité de fond entachant la validité de l'acte en l'inexistence juridique du RPM". Non sans solliciter: "la cessation du trouble par l'interdiction qui sera faite à M. Barro de se prévaloir de la qualité de président de RHM et

d'interférer dans le fonctionnement interne de ce parti".

Jointe au téléphone, une source digne de foi, au sein du RPM, clame que "la justice a botté en touche". Pour sa part, Me Jean-Rémy Bantsantsa, avocat de Barro-Chambrier, également joint au téléphone, n'a pas voulu commenter ladite décision.

Toutefois, certains observateurs estiment que cette affaire est loin d'être close. Mieux, ces derniers pensent que Barro-Chambrier va certainement introduire un recours. Wait and see.

Le Gabon frappe à la porte du Commonwealth



Photo: DR

Phase de la séance de travail entre la Garde des sceaux, le chef de la diplomatie gabonaise et le représentant du Commonwealth.

JKM
Libreville/Gabon

Le Gabon frappe à la porte du Commonwealth, l'organisation intergouvernementale regroupant 54 États membres ayant en commun et en partage la langue anglaise. C'est ce qui ressort de la récente séance de travail tenue récemment au cabinet de la ministre de la Justice, entre la patronne des lieux, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, et le ministre des Affaires étrangères, Pacôme Moubelet-Boubeya, qui conduisait une délégation du Commonwealth dirigée par le Pr Pror Luis Fracreshu.

Il s'est agi, pour ce dernier, d'évaluer, entre autres, conformément à la charte du Commonwealth, la politique du Gabon en matière des droits de l'Homme, la pro-

motion de la démocratie et la gestion de crises. Un préalable indispensable à tout État souhaitant adhérer à cette organisation intergouvernementale.

De fait, dans les jours à venir, le Pr Pror Luis Fracreshu devrait soumettre au secrétaire général du Commonwealth un rapport d'évaluation. À charge par la suite à ce dernier d'adresser à l'ensemble des États membres une note présentant la candidature du Gabon.

Quoi qu'il en soit, la garde des Sceaux a réaffirmé la détermination du gouvernement à "tout mettre en œuvre pour l'adhésion du pays au Commonwealth". Non sans avoir indiqué que notre pays dispose d'une Constitution qui garantit et protège les droits inaliénables de la personne humaine et consacre la séparation des pouvoirs.

Miroir du gouvernement

Plus de pédagogie

LE dernier Conseil des ministres a entériné un certain nombre de projets de textes portant réorganisation d'un certain nombre d'établissements publics (Office national de l'emploi, Office pharmaceutique national) et transférant les participations de l'État au sein de certaines sociétés privées au Fonds souverain de la République gabonaise (FSRG) et ses participations au capital de la Société nationale immobilière (Sni) à la Caisse de dépôts et de consignations (CDC). Ce qui conforte ainsi l'ambition du gouvernement de réformer en profondeur plusieurs secteurs d'activité.

Pour autant, aussi pertinente que soit cette démarche,

seule une minorité d'initiés semble en saisir le bien-fondé. Tant la grande masse, dépourvue d'éléments de jugement et autres informations, semble ne pas en saisir la justesse et la profondeur. D'autant que ces réformes semblent avoir été initiées sans un exercice préalable de pédagogie et d'explication du gouvernement. Donnant l'impression d'une "gouvernance verticale" peu encline à entraîner le plus grand nombre dans sa prise de décision.

Toute chose de nature à asseoir un certain nombre d'incompréhensions et à creuser davantage le fossé entre les gouvernants et les gouvernés. Ce qui est loin d'être une situation idéale en démocratie. D'autant que les premiers

ne sont que l'émanation des seconds. Lesquels, au final, sont les destinataires des réformes initiées par le gouvernement. À ce titre, ils mériteraient d'être éduqués sur la pertinence de la démarche gouvernementale.

C'est dire qu'au regard des enjeux de l'heure et de la masse critique qui tend à se constituer et à se conforter au sein de notre société, le gouvernement gagnerait à faire montre d'un peu plus de pédagogie à tous les niveaux. Ce qui conforterait l'idée d'une gouvernance moderne et pragmatique. Laquelle suppose plus de transparence et d'explication dans la prise des décisions des pouvoirs publics.

J.KOMBILE MOUSSAVOU